



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
22 juin 2011
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2011

6-9 septembre 2011, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2011 (6-17 juin 2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
2011/14 Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD.	3
2011/15 Engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà	5
2011/16 Rapport annuel sur les activités d'évaluation.	6
2011/17 État du <i>Rapport sur le développement humain</i>	7
2011/18 Analyse à mi-parcours du programme mondial du PNUD	8
2011/19 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2010	9
2011/20 Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du caractère universel des Volontaires des Nations Unies.	10
2011/21 Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	10
2011/22 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2010	11
2011/23 Réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne.	13
2011/24 Rapport des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	15
2011/25 Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013	15
2011/26 Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà.	17



2011/27	Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013	17
2011/28	Pays les moins avancés	18
2011/29	Pays à revenu intermédiaire	19
2011/30	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011	20

2011/14

Examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur sur les résultats de 2010 présentés sous forme de rapport combiné (DP/2011/22) ainsi que de son annexe, y compris le cadre révisé des résultats en matière de développement, la matrice concernant l'efficacité des activités de développement et le cadre révisé des résultats institutionnels;

2. *Souligne* que l'objectif de l'examen à mi-parcours est d'affiner l'orientation stratégique du PNUD et de procéder à un examen approfondi du cadre de résultats en vue de l'améliorer en 2011 et de définir les autres améliorations à y apporter durant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

3. *Prie* l'Administrateur du PNUD de mettre en œuvre les changements pendant les mois restants de 2011 et, à partir de sa session annuelle de 2012, de présenter son rapport annuel sur la base des nouveaux cadres révisés;

4. *Prend acte* de l'analyse cumulative des résultats obtenus par le PNUD au cours des trois premières années d'exécution du plan stratégique;

5. *Reconnaît* que l'Organisation s'efforce de continuer à améliorer la prévisibilité et la qualité des mécanismes de mesure des résultats et de rapports et utilise à cette fin des indicateurs au niveau des pays;

6. *Reconnaît* que le PNUD a fourni des informations très complètes sur les activités qu'il a réalisées dans ses domaines thématiques;

7. *Prie* le PNUD d'améliorer ses futurs rapports annuels en y incluant : a) une description des difficultés rencontrées et des mesures adoptées pour y remédier, comme demandé dans sa décision 2010/13; b) des informations concernant les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et de renforcement des capacités; c) une explication claire, ciblée et détaillée de la contribution apportée par le PNUD aux efforts de développement; et d) des indications plus claires concernant les résultats que la contribution du PNUD a donnés dans le domaine du développement;

8. *Souligne* que le plan stratégique du PNUD doit reposer sur des cadres de résultats robustes afin de faciliter la gestion et de porter les résultats escomptés à la connaissance des fonctionnaires, des pays de programme et des partenaires de développement et de pouvoir ainsi suivre les activités du PNUD et éviter que les partenaires doivent créer des cadres de suivi parallèles, tout en étant préoccupé par le fait que le cadre révisé des résultats en matière de développement ne permet pas vraiment au PNUD de définir clairement sa contribution aux résultats en matière de développement ni de suivre comme il convient, en en rendant compte, les résultats obtenus pendant le reste de la période couverte par le plan stratégique;

9. *Prend note* du cadre intégré révisé d'allocation des ressources pour la période allant de 2011 à 2013 figurant dans le document DP/2011/22, et *encourage* l'Administrateur à continuer de rechercher des gains d'efficacité en faisant preuve de discipline budgétaire lors de l'élaboration du projet de budget institutionnel du Programme pour 2012-2013, tout en reconnaissant que des ressources adéquates doivent être allouées à la mise en œuvre du plan stratégique;

10. *Prie* l'Administrateur, en tenant pleinement compte du mandat et du caractère intergouvernemental du PNUD lorsqu'il élaborera le plan stratégique pour 2014-2017 :

a) De définir clairement l'orientation et le rôle des activités du PNUD, eu égard à la position stratégique qu'il occupe, sur la base d'une analyse des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des enseignements retirés, en ayant à l'esprit l'environnement extérieur et le travail accompli par les intervenants pertinents dans les efforts de développement;

b) D'élaborer, pour que des consultations puissent être entamées sans tarder avec le Conseil d'administration, un modèle de cadres de résultats illustrant clairement l'approche et la définition utilisées et la façon dont celles-ci se rattachent aux rapports;

c) D'élaborer des cadres de résultats robustes qui fassent apparaître l'enchaînement détaillé des résultats et définissent les résultats escomptés aux niveaux des produits, des effets directs et de l'impact et qui mettent l'accent sur la réalisation des produits et sur la contribution du PNUD aux effets directs des activités et non sur l'exécution des programmes par les pays;

d) D'incorporer aux cadres des indicateurs clairs et mesurables assortis de données de référence, de jalons et d'objectifs permettant de suivre les résultats obtenus, des informations à ce sujet devant systématiquement figurer dans le rapport annuel de l'Administrateur au Conseil d'administration;

e) D'améliorer les systèmes de collecte de données devant servir à la gestion axée sur les résultats et à l'établissement des rapports pour pouvoir mieux suivre les progrès accomplis par le PNUD au niveau de l'ensemble du Programme et aux niveaux des régions et des pays, en veillant à refléter les améliorations apportées dans les autres processus de gestion du changement;

11. *Reconnaît* qu'un certain nombre d'initiatives de réforme de la gestion sont en cours au PNUD et *attend avec intérêt* l'établissement d'un dialogue continu afin de comprendre comment ces initiatives se complètent et comment et quand elles seront mises en œuvre;

12. *Souligne* la nécessité de consulter sans tarder et régulièrement les membres du Conseil d'administration pour améliorer la méthodologie, la présentation et l'orientation vers les résultats du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017, ce processus de consultation devant commencer en 2011 et se poursuivre pendant toute l'élaboration du plan;

13. *Prie* le PNUD de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011, au titre d'un point formel de l'ordre du jour, un document de séance contenant une « feuille de route » indiquant les jalons à atteindre et les calendriers à respecter pour avancer sur la voie de la réalisation des objectifs reflétés dans la présente décision et comment ce travail se rattache à des initiatives comme le programme de changement de l'Administrateur et le budget intégré du PNUD;

14. *Prie également* l'Administrateur de lui soumettre un examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique à sa session annuelle de 2013, plutôt qu'à sa première session annuelle, comme prévu dans sa décision 2011/9, pour rendre compte des résultats et des données concernant 2012, et *souscrit* à la décision de

présenter, sous une forme améliorée, un rapport combinant l'examen cumulatif et le rapport annuel afin de rendre ainsi mieux compte des changements qu'ont entraînés les activités du PNUD dans le domaine du développement.

17 juin 2011

2011/15

**Engagements de financement au titre des ressources ordinaires
du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà**

Le Conseil d'administration

1. *Souligne* qu'il est important que le PNUD dispose d'une base de ressources ordinaires (ressources de base) stables et prévisibles;

2. *Note* que le montant total des contributions au PNUD s'est accru en 2010 pour atteindre 5 milliards de dollars par suite d'une augmentation des ressources autres que les ressources de base;

3. *Note avec préoccupation* que les contributions aux ressources ordinaires du PNUD sont tombées à 0,97 milliard de dollars et que, de ce fait, le PNUD n'a pu atteindre l'objectif de financement au titre des ressources ordinaires pour 2010 tel que défini dans son plan stratégique pour la période 2008-2013;

4. *Note également* que la réduction du montant total des contributions aux ressources ordinaires sera peut-être compensée en 2011 par les gains de change effectifs et projetés sur la base des taux de change pratiqués pour les opérations de l'Organisation des Nations Unies au 1^{er} mai 2011 et que le montant des ressources ordinaires atteindra donc peut-être 1 milliard de dollars pour l'exercice en cours;

5. *Reconnaît* que les 10 principaux contributeurs ont fourni près de 82 % des ressources ordinaires en 2011, et *demande* à l'Administrateur de redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources ordinaires et continuer d'accroître le nombre de contributeurs;

6. *Rappelle* la résolution 62/208 de l'Assemblée générale relative à l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et *réaffirme* que les ressources ordinaires, du fait qu'elles ne sont pas liées, constituent l'assise financière du PNUD;

7. *Demande* à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait de verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2011 et *encourage* les États Membres à annoncer leurs contributions sur une base pluriannuelle, si cela leur est possible, à présenter un échéancier de versements et à se tenir à ces annonces de contributions et à cet échéancier;

8. *Reconnaît* qu'il importe pour le PNUD de démontrer et de faire connaître les résultats obtenus en matière de développement grâce aux contributions financières des États Membres et d'en assumer la responsabilité.

17 juin 2011

2011/16**Rapport annuel sur les activités d'évaluation***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD figurant dans le document DP/2011/24 et *félicite* le Bureau de l'évaluation d'avoir présenté un rapport plus instructif;

2. *Prie* le PNUD de régler les problèmes révélés par les évaluations indépendantes;

3. *Note avec préoccupation* que si un plus grand nombre de bureaux de pays ont mené au moins une évaluation, le nombre total d'évaluations des effets directs des programmes a continué de diminuer en 2010 et que les bureaux de pays continuent de ne pas se conformer d'assez près aux plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation des évaluations des effets directs des programmes et, à ce propos, *prie* le PNUD de recenser les obstacles qui empêchent les bureaux de pays de se conformer aux plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation d'évaluations des effets directs des programmes et d'y remédier sans tarder, y compris en allouant des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et au contrôle de la conformité;

4. *Reconnaît* que les programmes doivent être conçus et planifiés comme il convient si l'on veut qu'ils puissent effectivement être évalués avec succès et *note* qu'il faut renforcer la conception des programmes pour pouvoir utiliser une approche axée sur les résultats pour le suivi et l'identification des résultats concrets;

5. *Note* que la qualité des évaluations décentralisées, la diminution du nombre de bureaux de pays dotés de services spécialisés de suivi et d'évaluation et le fait que les bureaux régionaux ne disposent pas tous d'un personnel de suivi et d'évaluation suffisant et que les enseignements retirés des évaluations ne sont pas toujours reflétés comme il convient dans la conception et l'exécution des programmes continuent de susciter des difficultés;

6. *Prie* le PNUD de développer les moyens nécessaires à la réalisation d'évaluations décentralisées et de recenser les obstacles qui limitent la conformité avec les plans d'évaluation, notamment en ce qui concerne la réalisation d'évaluations des effets directs des programmes et d'y remédier sans tarder, y compris en allouant des ressources suffisantes à la fonction d'évaluation et au contrôle de la conformité;

7. *Salue* les efforts que déploient certains bureaux de pays pour dispenser une formation en matière d'évaluation au niveau des pays, et *suggère* au PNUD de continuer de contribuer au perfectionnement des capacités nationales en matière d'évaluation;

8. *Reconnaît* que les réponses de l'Administration aux évaluations se sont améliorées et l'engage instamment à continuer à mieux les préparer, les appliquer et les suivre, et *demande* qu'il soit rendu compte dans les futurs rapports de la suite donnée aux réponses de l'Administration;

9. *Se félicite* de la participation accrue des administrateurs nationaux des pays de programme au processus d'évaluation des résultats en matière de développement, prend note des efforts déployés par le Bureau de l'évaluation pour

assurer une meilleure représentation des consultantes des pays de programme et insiste sur l'importance qu'il y a à veiller à ce que tous les évaluateurs tiennent pleinement compte des considérations d'égalité des sexes dans leurs évaluations;

10. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2011 proposé par le Bureau de l'évaluation ainsi que l'avant-projet de programme de travail pour 2012;

11. *Prie* le PNUD de tenir le Conseil d'administration informé en ce qui concerne la nomination du nouveau Directeur du Bureau de l'évaluation de sorte qu'il puisse examiner la question et donner son avis sur cette nomination conformément à la politique d'évaluation révisée (DP/2011/3).

16 juin 2011

2011/17

État du *Rapport sur le développement humain*

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'« État des préparatifs et consultations concernant le *Rapport sur le développement humain* » (DP/2011/25);

2. *Relève avec satisfaction* les mesures adoptées par le Bureau du Rapport sur le développement humain pour resserrer la liaison avec les fournisseurs internationaux de données au sujet des statistiques reflétées dans le rapport, notamment grâce à la reconstitution du Groupe consultatif sur les statistiques et au resserrement de la collaboration à double sens entre le Groupe et la Commission de statistique;

3. *Prend note* du rapport présenté oralement par l'Administrateur au sujet du *Rapport sur le développement humain* et *apprécie* les efforts qu'il fait pour s'entretenir régulièrement avec le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain et suivre l'état d'avancement de celui-ci;

4. *Salue* les efforts déployés par le Bureau du Rapport sur le développement humain et le Bureau exécutif et le Bureau des partenariats du Programme des Nations Unies pour le développement pour organiser des consultations avec les groupes régionaux du Conseil ainsi qu'avec les gouvernements et d'autres intervenants, comme les services nationaux de statistiques et les commissions régionales du Conseil économique et social, dans toutes les régions où la possibilité s'en est présentée;

5. *Prend note avec satisfaction* des efforts entrepris par le Bureau du Rapport sur le développement humain et par le Programme des Nations Unies pour le développement pour améliorer la qualité et l'exactitude du Rapport et en préserver la crédibilité et l'impartialité sans compromettre l'indépendance de sa rédaction;

6. *Prie* le Bureau du Rapport sur le développement humain de continuer d'avoir périodiquement des consultations ouvertes, transparentes et inclusives avec les parties prenantes pour faire en sorte que le *Rapport sur le développement humain* continue de contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

16 juin 2011

2011/18**Analyse à mi-parcours du programme mondial du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Reconnaît* avoir reçu les conclusions de l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD réalisé conformément à sa décision 2008/32;

2. *Prend note* de ce que les conclusions de l'examen ont un caractère prospectif et vont dans le sens des recommandations issues de l'évaluation du troisième cadre de coopération mondiale et de la réponse que l'Administration a par la suite donnée à cette évaluation, telle qu'elle figure dans le document DP/2008/45;

3. *Reconnaît* le rôle que le programme mondial a joué s'agissant d'améliorer les mécanismes institutionnels internes du PNUD afin de rapprocher l'appui offert en matière de politique générale et régionale et de conseils de ceux qui en ont besoin sur le terrain et mieux adapter ces services aux besoins des pays de programmes;

4. *Demande* que l'accent continue d'être mis sur la nécessité de rapprocher l'appui offert en matière de formulation des politiques et de conseils des usagers, se félicite des progrès accomplis en ce qui concerne les travaux « multipratiques » aux échelons mondial et régional et reconnaît que les centres de services régionaux associent une robuste architecture des pratiques aux systèmes de gestion des connaissances de manière à permettre le partage des meilleures pratiques à travers toute l'organisation et toutes les régions;

5. *Demande* qu'un accent plus marqué soit mis sur l'établissement de normes de qualité des services consultatifs fournis en matière de politique générale dans le cadre du programme mondial de manière à ce que le personnel du PNUD et ses partenaires, où qu'ils se trouvent, apprennent continuellement de l'expérience acquise sur le terrain et sachent exactement quelles informations sont disponibles, leur degré de fiabilité ou leur provenance institutionnelle, comment les obtenir et contacter les équipes de conseillers qui les produisent et comment influencer le processus;

6. *Demande instamment* que le programme mondial, à la lumière des conclusions des évaluations thématiques et de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, continue de se fonder sur les résultats de la première moitié du quatrième programme mondial, notamment en jouant un rôle directeur dans la formulation de politiques mondiales de nature à promouvoir un développement humain durable, inclusif et résilient, en proposant de nouvelles normes pour les services consultatifs relatifs aux politiques et en mettant davantage l'accent sur les initiatives de multipratiques afin de mieux intégrer les services de conseils de politique générale dont les pays ont besoin pour faire face à la complexité des défis du développement;

7. *Demande* qu'un rapport final sur l'exécution et les résultats du programme mondial lui soit soumis à sa session annuelle de 2013 en même temps qu'une évaluation des progrès accomplis en ce qui concerne les services consultatifs multipratiques en matière de politiques, notamment en vue d'entretenir les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de préparer la Conférence Rio +20 sur le développement durable et de promouvoir efficacement le développement local et la gouvernance locale.

16 juin 2011

2011/19

**Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement
des Nations Unies en 2010**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies et *exprime* sa satisfaction des contributions concrètes et évolutives du FENU aux fins d'une adaptation des objectifs du Millénaire pour le développement au contexte des pays les moins avancés en fournissant des fonds d'investissements et une assistance technique en vue de contribuer au développement local et de promouvoir des services de microfinancement sans exclusive qui profitent aux ménages pauvres ainsi qu'aux petites entreprises et aux microentreprises;

2. *Se félicite* de l'accent particulier que le FENU a placé en 2010 sur les évaluations externes des programmes qui ont réaffirmé la pertinence et l'efficacité globale des programmes d'appui du FENU tout en mettant en relief les domaines dans lesquels les activités doivent être renforcées, et *se félicite* aussi de l'analyse que contient le rapport annuel de la façon dont les activités du FENU contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au plan local, en indiquant notamment les enseignements tirés et les difficultés rencontrées;

3. *Salue* les efforts entrepris par le FENU en 2010 pour étendre ses programmes d'appui à de nouveaux domaines thématiques clairement liés à son mandat et à ses avantages comparatifs tout en accélérant aussi beaucoup ses activités de partage des connaissances et de plaidoyer afin de promouvoir un changement plus large dans les pays les moins avancés;

4. *Encourage* le FENU à poursuivre son action de mobilisation de contributions à ses ressources ordinaires ou de contributions thématiques pluriannuelles au niveau nécessaire pour élargir ses services et son appui aux investissements à davantage de pays les moins avancés, et *encourage* les États Membres qui sont en mesure de le faire à verser des contributions aux ressources ordinaires du FENU;

5. *Accueille avec satisfaction* l'augmentation continue des contributions aux autres ressources du FENU enregistrées en 2010 ainsi que la tendance à une saine diversification des donateurs, des contributions ayant été reçues de sources bilatérales et multilatérales, du Fonds du programme « Unis dans l'action » et de sources du secteur privé;

6. *Se félicite* de ce que, comme il ressort de l'audit de suivi réalisé en 2010, l'examen des pratiques opérationnelles et des pratiques de gestion du FENU ait été mené à bien en 2010, et *salue* les efforts faits par le FENU pour maintenir la qualité des programmes au moment où leur nombre augmente en réponse à la demande croissante des pays les moins avancés.

16 juin 2011

2011/20

**Préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale
des Volontaires et du caractère universel des Volontaires
des Nations Unies**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rôle significatif que les Volontaires des Nations Unies ont joué en tant que point focal pour la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires ainsi que des importantes initiatives entreprises à cet égard;

2. *Félicite* les Volontaires des Nations Unies à l'occasion de leur quarantième anniversaire ainsi que des résultats obtenus par le Programme au cours de toutes ces années.

16 juin 2011

2011/21

**Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires, souvent dans des conditions très difficiles;

2. *Prend note* des nombreuses améliorations de gestion mises en œuvre pour atteindre les objectifs généraux d'efficacité opérationnelle et répondre aux attentes de ses partenaires;

3. *Se félicite* de ce que la valeur des projets réalisés par l'UNOPS en 2010 a augmenté de 16 % alors même que les dépenses d'administration ont été réduites de 200 000 dollars, et *l'encourage* à continuer de progresser ainsi sur la voie d'un surcroît d'efficacité;

4. *Accueille favorablement* l'accent plus marqué qui est mis sur les initiatives stratégiques de renforcement des capacités et *prie* le Directeur exécutif de continuer d'améliorer la qualité et d'étendre la portée de ces interventions dans les domaines dans lesquels l'UNOPS peut ajouter un surcroît de valeur aux efforts déployés par le système des Nations Unies;

5. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNOPS de promouvoir une gestion plus transparente et plus responsable et attend avec intérêt les nouvelles initiatives de l'UNOPS dans ce sens;

6. *Se félicite* de l'amélioration de la situation financière de l'UNOPS et de la diversification des partenaires qui contribuent à l'exécution de son portefeuille de projets, et *demande* que le rapport concernant les prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2012–2013 qui doit être soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2011 comporte des informations détaillées au sujet des réserves opérationnelles et des provisions (y compris les divers types de provisions et les montants figurant dans l'état des recettes et le bilan des trois derniers exercices);

7. *Souligne* qu'il importe que les résultats soient présentés conformément au cadre de résultats opérationnels adopté par le Conseil d'administration dans sa décision 2009/25 (faisant référence au document DP/2009/36);

8. *Reconnaît* qu'il importe pour l'UNOPS de démontrer et de faire connaître les résultats obtenus en matière de développement grâce aux contributions financières des États Membres et d'en assumer la responsabilité;

9. *Prend acte en outre* des efforts qui sont déployés pour établir des rapports axés sur les résultats et *prie* l'UNOPS de fournir également dans ses futurs rapports annuels des chiffres globaux concernant ses apports à la réalisation des quatre objectifs du plan stratégique pour la période 2010-2013.

17 juin 2011

2011/22

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes menées en 2010

Le Conseil d'administration,

En ce qui concerne le PNUD :

1. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes figurant dans le document DP/2011/29;

2. *Exprime* son soutien continu à l'intensification des activités d'audit et d'investigation internes du Programme;

3. *Exprime* son appui à l'allocation de ressources additionnelles en vue d'étoffer les moyens d'audit et d'investigation du Bureau de l'audit et des investigations en revoyant l'ordre de priorités des activités prévues au titre d'autres chapitres du budget de l'exercice biennal du PNUD et *prie* le Programme de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à ces activités lorsque le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Conseil d'administration;

4. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit;

5. *Se félicite* de l'attention accrue qui est accordée à l'audit des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des programmes conjoints, *encourage* l'initiative concernant l'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* le Bureau de l'audit et des investigations de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

En ce qui concerne le FNUAP :

6. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010 (DP/FPA/2011/5) et de la réponse y relative de l'Administration;

7. *Prend note également* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP;

8. *Se félicite* de l'importance accordée aux grandes questions administratives récurrentes et à la planification des audits axés sur les risques;

9. *Se félicite également* de ce que le FNUAP se soit conformé aux décisions 2008/37 et 2011/15 concernant la communication des rapports d'audit interne et la nécessité pour les organismes intéressés de signaler dans leurs rapports annuels respectifs les cas dans lesquels de tels rapports ont été communiqués;

10. *Se félicite également* de ce que le FNUAP se soit conformé aux décisions 2006/13 et 2008/13 ainsi que de la complétude du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010;

11. *Exprime* son appui au renforcement des moyens d'investigation de la Division des services de contrôle interne et *prie* le FNUAP de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées à cette fin en revoyant l'ordre de priorités des activités prévues au titre d'autres chapitres du budget de l'exercice biennal du FNUAP lorsque le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013 sera présenté au Conseil d'administration;

12. *Prend note avec satisfaction* des résultats de l'examen externe de la Division des services de contrôle interne réalisé par l'Institut des auditeurs internes et *prie* le Directeur de la Division de maintenir la haute qualité des travaux de la Division et de faire entreprendre un autre examen externe en 2015, conformément aux pratiques et normes reconnues au plan international dans la profession;

13. *Relève avec préoccupation* les conclusions critiques auxquelles est parvenue la Division des services de contrôle interne et *appuie* les 15 recommandations figurant dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010 (DP/FPA/2011/5), *rappelle* les décisions 2006/8, 2006/13, 2007/10, 2007/29, 2008/12, 2008/13, 2011/15, 2011/18, 2010/22 et 2010/26, et *prie* la Directrice exécutive : a) d'améliorer la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne conforme aux pratiques ayant fait leurs preuves au niveau international, compte tenu de la nécessité de se conformer aux normes comptables internationales pour le secteur public; b) de mettre en œuvre une stratégie de gestion globale des risques; c) de remédier aux problèmes de ressources humaines; d) d'encourager l'utilisation d'une programmation fondée sur des données factuelles; e) d'affiner les priorités du programme du FNUAP, notamment en réduisant le nombre de partenaires et de plans de travail au niveau des pays; et f) d'assurer une transition méthodique vers l'application des normes comptables internationales pour le secteur public;

14. *Appuie* l'approche adoptée par la Directrice exécutive du FNUAP pour renforcer les mécanismes de responsabilisation et d'assurance du FNUAP ainsi que les mesures adoptées pour cibler les activités du FNUAP et en améliorer l'efficacité et l'efficacé, et *prie* la Directrice exécutive d'élaborer un plan d'action détaillé pour donner suite aux 15 recommandations figurant dans le rapport sur les activités d'audit et de contrôle internes du FNUAP en 2010. Ce plan d'action devra indiquer selon quel ordre de priorités les recommandations devront être appliquées et les mesures devant être adoptées ainsi qu'un calendrier et des objectifs clairement définis. Un canevas de ce plan sera présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2012;

15. *Encourage* le projet d'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* la Division des services de contrôle interne de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

En ce qui concerne le PNUD et le FNUAP :

16. *Se félicite* des descriptions détaillées des cas de fraude et de présomption de fraude qui figurent dans les rapports du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD et de la Division des services de contrôle interne du FNUAP, comme demandé dans la décision 2011/9, et *prie* le PNUD et le FNUAP de continuer de mieux renseigner sur de tels cas dans les futurs rapports annuels des services chargés du contrôle interne et dans les réponses y relatives de l'Administration, en mettant un accent plus marqué sur les mesures adoptées dans les cas d'inconduite;

En ce qui concerne l'UNOPS :

17. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2010;

18. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2010, qui est conforme à la décision 2008/37 du Conseil d'administration;

19. *Encourage* le projet d'audit commun des programmes relevant de l'initiative « Unis dans l'action » et *prie* le Groupe de l'audit interne et des investigations de rendre compte dans son prochain rapport annuel de l'expérience acquise à cet égard;

20. *Encourage* l'UNOPS à accélérer la mise en œuvre des recommandations d'audit remontant à plus de 18 mois.

17 juin 2011

2011/23

Réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2010/22, dans laquelle il a demandé que lui soit présenté un document conjoint indiquant les retombées de la récente demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne et contenant notamment des options pour répondre au besoin d'informations pertinentes;

2. *Prend note* du document conjoint du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant la réponse à la nouvelle demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne (DP-FPA-OPS/2011/1);

3. *Se félicite* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS appliquent la décision 2008/37 relative à la communication des rapports d'audit interne et se conforment à leur devoir de diligence à cet égard;

4. *Reconnaît* que les donateurs autres que les États Membres ont besoin d'informations et d'assurances concernant les projets qu'ils financent;

5. *Prend note* des différentes options pouvant être envisagées pour répondre aux besoins d'informations pertinentes présentées dans leur rapport commun;

6. *Décide* que l'Administrateur du PNUD, la Directrice exécutive du FNUAP et le Directeur exécutif de l'UNOPS pourront, sur demande, communiquer à une organisation intergouvernementale donatrice et au Fonds mondial de lutte contre

le sida, la tuberculose et le paludisme les rapports d'audit interne concernant un projet pour lequel ils ont fourni une contribution financière, conformément à la décision 2008/37 et aux procédures énoncées dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, en exerçant le plus grand discernement et en préservant les droits légitimes des pays de programme;

7. *Réaffirme* que les renseignements donnés doivent être gardés confidentiels et que les demandes écrites d'accès à des rapports d'audit interne doivent préciser la raison et l'objet de la requête et confirmer le respect des procédures de communication, comme stipulé dans les documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'explorer les options pouvant être envisagées pour faciliter la consultation des rapports d'audit interne, y compris les options technologiques, et *prie en outre* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui présenter, à sa deuxième session ordinaire de 2011, une proposition en vue de faciliter l'accès à distance aux rapports d'audit interne au moyen d'un mécanisme d'accès sécurisé de nature à garantir le caractère confidentiel des renseignements communiqués, notamment au moyen de mots de passe sécurisés;

9. *Engage instamment* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à poursuivre et à resserrer leur collaboration et à partager les informations pertinentes, dans toute la mesure possible, selon qu'il conviendra et conformément aux dispositions pertinentes de la décision 2008/37 et des documents DP/2008/16/Rev.1, DP/FPA/2008/14 et DP/2008/55, avec une organisation intergouvernementale donatrice et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et leurs services de contrôle interne concernant le contrôle de l'exécution des projets qu'ils ont financés, compte tenu de la nécessité de respecter l'indépendance des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et de donner des assurances concernant l'exécution des projets;

10. *Convient* que les états financiers vérifiés disponibles d'un projet peuvent être communiqués aux donateurs pour leur donner une assurance concernant l'utilisation faite des fonds;

11. *Convient* que les résumés des rapports d'audit interne de projets, ainsi que les recommandations pertinentes, le cas échéant, peuvent être communiqués sur demande aux États Membres, aux organisations intergouvernementales donatrices et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme ainsi qu'au gouvernement du pays de programme intéressé;

12. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer, dans leurs rapports annuels sur les audits et investigations internes, de signaler les rapports d'audit interne qui ont été communiqués et d'informer le Conseil d'administration, notamment par le biais de leurs rapports respectifs, de demandes d'organisations non visées par la présente décision de recevoir communication des rapports d'audit interne concernant un projet auquel les organisations intéressées ont versé une contribution financière et de solliciter l'avis du Conseil d'administration au sujet de telles demandes de communication.

17 juin 2011

2011/24

Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2011/30, DP/FPA/2011/6 et DP/OPS/2011/3);

2. *Reconnaît* que les bureaux de la déontologie contribuent à encourager une culture de comportement éthique, d'intégrité et de responsabilité au sein des organisations et, à ce propos, *prend note avec satisfaction* des efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour fournir des conseils et des avis, éliminer les risques de représailles, passer en revue les déclarations de situation financière et former le personnel de leurs organisations respectives;

3. *Encourage* les Administrations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de renforcer les fonctions des bureaux de la déontologie de leurs organisations respectives ainsi qu'à mettre à leur disposition des ressources suffisantes pour qu'ils puissent mener à bien leurs programmes de travail;

4. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance des futurs rapports annuels que les bureaux de la déontologie des trois organisations doivent présenter conformément à la décision 2010/17, et en particulier des recommandations à l'Administration tendant à renforcer la culture d'intégrité et de conformité au sein de ces organisations.

17 juin 2011

2011/25

Rapport de la Directrice exécutive du FNUAP pour 2010 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents constituant le rapport de la Directrice exécutive pour 2010 : DP/FPA/2011/3 (Part I), DP/FPA/2011/3 (Part I)/Add.1 et DP/FPA/2011/3 (Part II);

2. *Accueille favorablement* les progrès réalisés au cours des trois dernières années dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 tout en *reconnaissant* les difficultés à prévoir et *accueille favorablement aussi* l'engagement pris par l'Administration de continuer d'améliorer le ciblage stratégique de l'organisation;

3. *Accueille favorablement en outre* l'engagement du FNUAP de continuer d'améliorer son cadre de résultats en matière de développement et son cadre de gestion axée sur les résultats en y incorporant une chaîne complète des résultats englobant effets directs, produits, indicateurs, données de référence et objectifs, lorsque cela est possible, pour faciliter le suivi des résultats obtenus et l'établissement de rapports à ce sujet, y compris au niveau des objectifs visés dans le plan stratégique du FNUAP, et mieux démontrer la contribution apportée par le FNUAP aux effets directs des activités réalisées;

4. *Félicite* le FNUAP d'avoir amélioré la qualité de ses rapports annuels en y incluant une analyse des indicateurs de réalisation du plan stratégique au regard des objectifs fixés et d'utiliser les données factuelles dégagées lors des évaluations en combinant les informations aussi bien quantitatives que qualitatives;

5. *Se félicite* que des références aux données initiales et aux objectifs aient été incorporées au plan stratégique du FNUAP, que les progrès accomplis soient suivis au regard des objectifs et des effets directs visés et que des efforts soient entrepris pour régler les difficultés rencontrées et que soient appliqués les enseignements retirés et les recommandations formulées et qu'il ait été élaboré des directives concernant la programmation fondée sur des données factuelles, comme demandé dans la décision 2010/23, et *note* que le FNUAP a entrepris en 2011 de lancer un plan de perfectionnement des compétences du personnel;

6. *Reconnaît* que les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013 ont été présentés de façon claire et transparente et que les conclusions et enseignements retirés ont été incorporés à l'examen à mi-parcours, compte tenu des observations formulées par les membres du Conseil d'administration;

7. *Admet* que le FNUAP est confronté à de sérieuses difficultés et *encourage* le FNUAP à s'attaquer à ces difficultés de façon cohérente et efficace dans le cadre du processus d'examen à mi-parcours en affinant le ciblage de l'organisation à tous les niveaux, en mettant en œuvre une programmation efficace fondée sur des données factuelles et en améliorant la gestion des ressources humaines ainsi que la gestion financière et la gestion axée sur les résultats;

8. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier continu ainsi que de ressources de base accrues et prévisibles afin d'intensifier l'aide qu'il apporte aux pays pour intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et réaliser les objectifs de développement arrêtés au plan international;

9. *Encourage* le FNUAP à continuer de faire rapport sur la formulation et l'exécution de programmes visant à fournir une assistance aux adolescents et aux jeunes; *appuie* le FNUAP dans les efforts qu'il déploie pour améliorer les politiques en faveur de l'adolescence et de la jeunesse et pour assurer l'inclusion des questions concernant les adolescents et les jeunes aux politiques et aux programmes, en particulier pour éviter leur marginalisation; et *souligne* que le FNUAP doit s'employer à faciliter l'échange de pratiques optimales et la formulation de politiques efficaces en faveur des adolescents et des jeunes aux échelons régional et mondial;

10. *Encourage en outre* le FNUAP à rétablir dans les rapports annuels du Directeur exécutif les sections consacrées aux difficultés rencontrées et aux enseignements retirés qui figuraient dans les rapports annuels précédents ainsi qu'à y inclure des informations sur la façon dont le FNUAP mesurera les gains d'efficacité obtenus dans des domaines comme la passation des marchés, les coûts de gestion et les autres principaux postes de dépense.

17 juin 2011

2011/26

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà (DP/FPA/2011/4);

2. *Se félicite* des efforts déployés par le FNUAP pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris auprès du secteur privé;

3. *Estime* que l'amélioration plus poussée de la gestion financière et opérationnelle du FNUAP, des bases factuelles de la programmation, de l'allocation des ressources, de même que des produits de programme dont le Fonds est comptable, sont autant d'éléments importants pour obtenir des financements, et encourage le FNUAP à remédier aux lacunes constatées dans ces domaines en prenant en temps voulu des initiatives concrètes;

4. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et *encourage* le Fonds à continuer de mobiliser ces ressources et d'augmenter le nombre de pays qui versent des contributions substantielles, tout en continuant également de mobiliser des ressources supplémentaires pour ses fonds et programmes thématiques;

5. *Encourage* tous les États Membres à maintenir leurs contributions aux ressources ordinaires et *encourage de même* les pays qui sont en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, à annoncer des contributions pluriannuelles et à les verser dans la première moitié de l'année pour garantir une programmation efficace;

6. *Encourage en outre* tous les gouvernements des pays bénéficiaires à augmenter leurs contributions aux programmes de leur propre pays;

7. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique solide et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de pouvoir mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans les stratégies et cadres de développement nationaux et à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire.

16 juin 2011

2011/27

Allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'examiner le budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 à sa première session ordinaire de 2012 et *encourage* le Directeur exécutif du Fonds à chercher des gains d'efficacité supplémentaires en faisant preuve de discipline budgétaire lors de l'établissement du projet de budget d'appui biennal du Fonds

pour 2012-2013, mais reconnaît toutefois que le Fonds a besoin de ressources adéquates pour mettre en œuvre son plan stratégique;

2. *Approuve* une allocation de crédit par anticipation d'un mois pour janvier 2012, d'un montant de 11,5 millions de dollars, dans l'attente de l'approbation définitive du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013;

3. *Décide* que ce crédit par anticipation sera intégré au budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013 et n'en constituera pas un complément.

17 juin 2011

2011/28

Pays les moins avancés

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* la Déclaration d'Istanbul (A/CONF.219/L.1) et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (A/CONF.219/3/Rev.1), ci-après dénommé Programme d'action d'Istanbul, adoptés par la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'est tenue à Istanbul du 9 au 13 mai 2011;

2. *Rappelle* les caractéristiques fondamentales des activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies, telles qu'elles sont énoncées dans la résolution 62/208 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 2007;

3. *Note* l'appui résolu dispensé aux pays les moins avancés par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Fonds d'équipement des Nations Unies;

4. *Souligne* que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et le Fonds d'équipement des Nations Unies doivent porter une attention particulière à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul;

5. *Invite* l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul à leurs programmes de travail, notamment au programme de travail du Fonds d'équipement des Nations Unies, ainsi que demandé dans le Programme d'action d'Istanbul en son paragraphe 153;

6. *Invite* le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul dans les plans de travail de ce Groupe.

17 juin 2011

2011/29

Pays à revenu intermédiaire

Le Conseil d'administration

1. *Constate* les efforts déployés par le PNUD pour avancer vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire;

2. *Rappelle* tous les principes défendus par le PNUD, notamment les principes de prévisibilité, d'universalité et de progressivité, et *réaffirme* la nécessité de fournir des appuis stratégiques à tous les pays de programme, dont les pays à revenu intermédiaire et les pays les moins avancés, à la demande des gouvernements bénéficiaires, de manière à répondre à leurs besoins particuliers, notamment en ce qui concerne le coordonnateur/représentant résident, le directeur de pays et le représentant résident adjoint, au moyen du budget de base selon qu'il convient, sous réserve de la décision à venir sur le budget institutionnel pour 2012-2013;

3. *Note* que les moyennes nationales fondées sur des critères tels que le revenu par habitant ne donnent pas toujours une idée exacte des particularités et des besoins réels des pays à revenu intermédiaire en matière de développement, et *constate* que ces pays présentent des caractéristiques très diverses¹;

4. *Considère* que les pays à revenu intermédiaire continuent de se heurter à d'énormes difficultés dans le domaine de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, en raison des causes profondes de la pauvreté;

5. *Réaffirme* que le travail du PNUD devrait être subordonné aux priorités de développement nationales et être pleinement coordonné avec elles;

6. *Constate* que malgré les réussites et les efforts des pays à revenu intermédiaire, un nombre considérable de personnes vivent encore dans la pauvreté et que des inégalités demeurent, et demande à cet égard au PNUD d'apporter l'appui stratégique approprié aux stratégies de développement nationales, dans le cadre de son mandat et au cas par cas, en tenant compte de la grande diversité des pays à revenu intermédiaire et des besoins spécifiques de chacun;

7. *Estime* que la coopération sud-sud et triangulaire est primordiale pour soutenir les efforts de développement des pays en développement;

8. *Prend acte* des engagements de financement souscrits par les pays contributeurs dans le but de soutenir les efforts de développement;

9. *Rappelle* sa décision 2010/3 et, à cet égard, *confirme* que le PNUD lui présentera afin qu'il l'étudie un deuxième examen du cadre de programmation à sa deuxième session ordinaire de 2012 et y inclura, avec la possibilité de les mettre en œuvre en 2012 et en se fondant sur l'examen à mi-parcours, des propositions concrètes et réalistes visant à améliorer les résultats opérationnels du plan stratégique pour 2008-2013;

¹ Résolution 63/223 de l'Assemblée générale, par. 4 du préambule.

10. *Rappelle* sa décision 2010/1 et *prie* le PNUD de faire figurer, dans sa stratégie pour les pays à revenu intermédiaire dont il est fait mention dans la décision 2010/3 sur le cadre de programmation, une évaluation des capacités de base des bureaux de pays établis dans ces pays et dans les pays contributeurs nets.

17 juin 2011

2011/30

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa session annuelle de 2011**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2011 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session annuelle de 2011 (DP/2011/L.2) et son rectificatif (DP/2011/L.2/Corr.1);

Adopté le rapport des travaux de sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/20);

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2011 :

Deuxième session ordinaire : du 6 au 9 septembre 2011;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire de 2011;

Pris note de la demande du PNUD visant à reporter, de la deuxième session ordinaire de 2011 à la première session ordinaire de 2012, le deuxième examen du cadre de programmation pour 2008-2013;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2010 (DP/2011/22/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2011/22/Add.2);

Point 3

Engagements de financement envers le PNUD

Adopté la décision 2011/15 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2011 et au-delà;

Point 4
Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2011/16 concernant le rapport annuel sur la fonction d'évaluation;

Point 5
Rapport sur le développement humain

Adopté la décision 2011/17 relative à la mise à jour du *Rapport sur le développement humain*;

Point 6
Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2011/18 relative à l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD;

Approuvé le cadre de résultats et d'allocation des ressources du descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Guinée, Haïti, Maurice, la République de Moldova et la Tunisie (DP/2011/26, tableau 1) et (DP/2011/26/Add.1);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/2011/26, tableau 2);

Approuvé la première prolongation de deux ans des programmes de pays pour la Croatie, Madagascar et le Paraguay (DP/2011/26, tableau 2);

Pris note du projet de descriptif de programme de pays commun pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2011/ALB/1);

Pris note du projet de descriptif de programme sous-régional pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/DSP/CAR/2) et de son rectificatif (DP/DSP/CAR/2/Corr.1);

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après et des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Tchad (DP/DCP/TCD/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/DCP/ETH/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/DCP/GAB/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/DCP/GHA/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie (DP/DCP/MRT/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe (DP/DCP/STP/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (DP/DCP/SEN/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Seychelles (DP/DCP/SYC/2);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (DP/DCP/ZWE/2);

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour Bahreïn (DP/DCP/BHR/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/DCP/MAR/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour l'Arabie saoudite (DP/DCP/SAU/2);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/DCP/BGD/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Mongolie (DP/DCP/MNG/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/DCP/PHL/2);

Europe et Communauté d'États indépendants

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/DCP/KGZ/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Monténégro (DP/DCP/MNE/1)
et son rectificatif (DP/DCP/MNE/1/Corr.1);
Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/DCP/UKR/2);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/DCP/SLV/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/DCP/HND/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour la Jamaïque (DP/DCP/JAM/2);
Projet de descriptif de programme de pays pour Trinidad-et-Tobago
(DP/DCP/TTO/2);

Point 7

Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Adopté la décision 2011/19 concernant le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2010;

Point 8

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2011/20 sur les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire des Volontaires des Nations Unies;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 9

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2011/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Débat consacré au FNUAP

Point 13

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

Adopté la décision 2011/25 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2010 : analyse cumulative des progrès de la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Point 14

Engagements de financement envers le FNUAP

Adopté la décision 2011/26 relative au rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs et sur les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà;

Point 15

Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays ci-après ainsi que des observations formulées à leur sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Éthiopie (DP/FPA/DCP/ETH/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Gabon (DP/FPA/DCP/GAB/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Ghana (DP/FPA/DCP/GHA/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mauritanie

(DP/FPA/DCP/MRT/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour Sao Tomé-et-Principe

(DP/FPA/DCP/STP/6);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Sénégal (DP/FPA/DCP/SEN/7);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe (DP/FPA/DCP/ZWE/7);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la Guinée (DP/FPA/2011/7, tableau 1); approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour Madagascar (DP/FPA/2011/7, tableau 3);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud (DP/FPA/2011/7, tableau 2);

Approuvé le cadre de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP figurant dans le descriptif de programme de pays commun pour la République-Unie de Tanzanie

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Maroc (DP/FPA/DCP/MAR/8);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la Tunisie (DP/FPA/2011/8);

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bangladesh (DP/FPA/DCP/BGD/8);

Projet de descriptif de programme de pays pour la République démocratique populaire lao (DP/FPA/DCP/LAO/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour la Mongolie (DP/FPA/DCP/MNG/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour les Philippines (DP/FPA/DCP/PHL/7);

Europe orientale et Asie centrale

Projet de descriptif de programme de pays commun pour l'Albanie (DP/FPA/OPS-ICEF-WFP/DCCP/2011/ALB/1);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Kirghizistan (DP/FPA/DCP/KGZ/3);

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Ukraine (DP/FPA/DCP/UKR/2);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour la République de Moldova (DP/FPA/2011/9) et de son rectificatif (DP/FPA/2011/9/Corr.1);

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour El Salvador (DP/FPA/DCP/SLV/7);

Projet de descriptif de programme multipays pour les pays des Caraïbes anglophones et néerlandophones (DP/FPA/DCP/CAR/5);

Projet de descriptif de programme de pays pour le Honduras (DP/FPA/DCP/HND/7);

Pris note de la prolongation d'un an du programme de pays pour Haïti (DP/FPA/2011/10, tableau 1);

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Paraguay (DP/FPA/2011/10, tableau 2);

Point 16

Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP

Entendu un exposé sur l'état d'avancement de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Débat consacré aux questions communes

Point 10

Audit et contrôle internes (PNUD, FNUAP et UNOPS)

Adopté la décision 2011/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle internes;

Adopté la décision 2011/23 relative aux nouvelles exigences de divulgation élargie des informations contenues dans les rapports d'audit interne;

Point 11**Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2011/24 relative aux rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 12**Missions sur le terrain**

Pris note des rapports ci-après :

- a) Rapport de la mission sur le terrain effectuée conjointement aux Philippines (DP-FPA/2011/CRP.1) et son rectificatif (DP-FPA/2011/CRP.1/Corr.1);
- b) Rapport de la mission sur le terrain PNUD/FNUAP au Panama (DP/2011/CRP.2-DP/FPA/2011/CRP.1);
- c) Rapport de la mission sur le terrain PNUD/FNUAP en Uruguay (DP/2011/CRP.3-DP/FPA/2011/CRP.2);

Point 17**Questions diverses**

Adopté la décision 2011/27 sur l'allocation de crédit par anticipation au titre du budget d'appui biennal du FNUAP pour 2012-2013;

Adopté la décision 2011/28 sur les pays les moins avancés;

Adopté la décision 2011/29 sur les pays à revenu intermédiaire;

Tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Consultations informelles sur le projet de budget du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013;

FNUAP

- a) Cérémonie de remise du Prix 2011 du Fonds des Nations Unies pour la population;
- b) Consultations informelles sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP;

PNUD/FNUAP/UNOPS

A tenu des débats thématiques conjoints sur :

- a) Le rôle des organisations pour ce qui est de répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire;
- b) L'environnement et le changement climatique : rôle des trois organismes au niveau national;
- c) Questions relatives aux pays les moins avancés dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

**Plan de travail provisoire
Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS
Deuxième session ordinaire de 2011
(New York, 6-9 septembre 2011)**

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>	
Mardi 6 septembre	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la session annuelle de 2011 <p>Débat consacré au PNUD</p> <p>Déclaration de l'Administratrice</p>	
		2	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> • Budget institutionnel du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013 • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget institutionnel du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013 • Examen annuel de la situation financière, 2010 • Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD 	
			<i>13 h 15-14 h 45</i>	<i>Consultations officieuses sur le cadre de programmation du PNUD</i>
		15 heures- 18 heures	2	PNUD : questions financières, budgétaires et administratives (<i>suite</i>)
Mercredi 7 septembre	10 heures- midi	3	Programmes de pays et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Assistance au Myanmar – Note de l'Administrateur • Projets de descriptifs de programme de pays • Approbation des programmes de pays <p>Débat consacré à l'UNOPS</p> <p>Déclaration du Directeur exécutif de l'UNOPS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013 • Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2012-2013 • Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2010 	
		midi- 13 heures	8	Rapport annuel de l'Administrateur <ul style="list-style-type: none"> • Feuille de route pour l'établissement du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 (décision 2011/14)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
	15 heures- 17 heures		Manifestation spéciale du FNUAP « Vers Rio +20 : dynamique démographique et développement durable »
	17 heures-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Judi 8 septembre			Débat consacré au FNUAP
	10 heures- 13 heures	6	Déclaration du Directeur exécutif du FNUAP FNUAP : rapport du Directeur exécutif • Examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013
	15 heures- 17 h 30	6 7	FNUAP : rapport du Directeur exécutif (<i>suite</i>) Programmes de pays du FNUAP et questions connexes • Projets de descriptifs de programme de pays et prolongations • Approbation des programmes de pays
	17 h 30-18 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
Vendredi 9 septembre			Débat commun
	10 heures- midi	5 2 9	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination d'ONUSIDA • Rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida Questions financières, budgétaires et administratives • Note d'information préliminaire PNUD/FNUAP/UNICEF sur les progrès accomplis en matière de budget intégré (décisions 2009/22 et 2009/26) Audit et contrôle internes • Proposition PNUD, FNUAP et UNOPS pour la consultation à distance des rapports d'audit interne (décision 2011/23)
	10 heures-13 heures		<i>Consultations officieuses sur les projets de décision</i>
	15 heures-17 heures		<i>Transition de la phase d'urgence au relèvement rapide et au développement (plus particulièrement au Sud-Soudan)</i>
	17 heures- 18 heures	10 1	Questions diverses • Adoption des décisions en instance Questions d'organisation • Projet de plan de travail pour 2012 • Plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2012